



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 18 octobre 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle N°1 du Pôle Associatif, sous la présidence de Monsieur Jonathan KUHN, Maire.

Présent(e)s : Jonathan KUHN, Annik VARELA, Éric THOMAS, Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Stevens NAHMANI, Séverine COURTOIS, Aurélie NICOLET, Bernard VARELA, Jean GONZALEZ, Dominique MOUNIAU, Michèle DELÊTRE.

Absent ayant donné pouvoir : Yann JOFFREAU à Annik VARELA.

Absents excusés : Erwan COLLIN, Jimmy MARZONA.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Éric THOMAS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux relatifs à l'aménagement de la traverse de Bourgneuf : signature d'une convention avec le Département de la Charente-Maritime

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

1. Travaux relatifs à l'aménagement de la traverse de Bourgneuf : signature d'une convention avec le Département de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire expose qu'en janvier 2018, la commune de Montroy a été interpellée par la Direction des Infrastructures du Département sur sa participation financière aux futurs travaux d'aménagement de la traverse de Bourgneuf dont une partie de la voirie se trouve sur Montroy.

En effet, une convention a été signée en 2011 entre le Département et la commune de Bourgneuf pour cette opération d'aménagement. En amont de cette signature, des discussions ont eu lieu avec la commune de Montroy afin qu'elle participe au projet puisqu'il s'agit d'améliorer la sécurité des usagers sur les routes départementales 110² et 203²⁴.

Lors de l'élaboration finale de la convention, la commune de Montroy n'a pas été sollicitée pour la signature puisque, selon la copie fournie par le Département, les seuls signataires sont Bourgneuf et le Département. Il s'agit d'un oubli de ce dernier qui, face à la situation budgétaire de Montroy, propose aujourd'hui une convention adaptée.

Les travaux menés concerneront la sécurisation des voies que la commune n'aurait pas pu mener seule.

Il est proposé aujourd'hui de contribuer à ces travaux de sécurisation selon les modalités suivantes :

- Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux
- La participation communale est fixée à 12 000 € HT
- Le versement se fera sur 4 exercices budgétaires, soit 3 000 € HT en 2019, 3 000 € HT en 2020, 3 000 € HT en 2021 et le solde en 2022 sur la base du montant des travaux réalisés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'apporter des modifications à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Département d'apporter les corrections suivantes à la convention (en gras) :
 - article 4, 3ème paragraphe : ajout de « **sous réserve de validation par le Conseil municipal de Montroy et dans la limite d'une variation de 10% des 12 000 € HT** »,
 - article 4, 3°) : à verser le solde de sa participation en 2022 sur la base du montant des travaux réalisés « **dans la limite d'une variation de 10% des 12 000 € HT** »,
 - article 4, 5°) : suppression de « au prorata ».

Questions diverses :

- *Terre saine* :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un groupe de travail GTDD Terre saine se réunira prochainement à la CdA.

À partir de 2020, les produits phytosanitaires seront de toute façon interdits sur l'ensemble de la commune. Le programme Terre Saine était porté par la Région Poitou Charentes mais n'a pas été repris par la Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas continuer à travailler sur le projet Terre saine pour plusieurs raisons : cette démarche demande beaucoup de temps et les habitants savent déjà que la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires (sauf pour le désherbage du cimetière).

Jean Gonzalez ajoute que la démarche est effectivement très lourde et demande beaucoup de travail, notamment en termes de cartographie des interventions.

- *Syndicat départemental de la voirie / retour d'expériences d'autres communes* :

Éric Thomas informe le Conseil du retour des communes avoisinantes sur leurs relations avec le syndicat pour des travaux de voirie. Globalement le retour est positif sur le déroulé et la réalisation des travaux. Pour la commune, les relations avec les entreprises sont facilitées, les démarches administratives également.

Seul bémol d'une commune : le bureau d'étude à la phase esquisse.

- Information horaires de fermeture de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la semaine prochaine, la mairie sera exceptionnellement fermée lundi 29 octobre toute la journée, mardi 30 octobre de 14h à 16h, jeudi 1^{er} novembre (férié) et vendredi 2 novembre (journée du Maire).

- Commission de sécurité – Salle des Loisirs :

Éric Thomas informe le Conseil que la commission de sécurité s'est déplacée le 22 octobre dernier pour la salle des loisirs. L'avis est favorable mais avec quelques recommandations notamment sur l'accueil à la garderie qui ne doit pas dépasser 19 enfants. Le Conseil rappelle que l'AFR peut utiliser la salle des loisirs si besoin.

Concernant l'aménagement envisagé au pôle associatif pour le stockage du matériel du comité des fêtes, la commission de sécurité émet un avis favorable mais avec des cloisons « retard 1h ».

- Taxe d'habitation :

Stevens Nahmani rappelle les dernières informations nationales sur les augmentations de la taxe d'habitation dans certaines communes. Sur la CdA, 3 communes sont concernées (Bourgneuf, Croix Chapeau et Clavette).

- Informations diverses :

Éric Thomas relate son rendez-vous le jour même avec un artificier et le comité des fêtes pour le 14 juillet 2019. Le comité des fêtes fera une demande d'arrêt de circulation.

Éric Thomas propose que la commune soit à l'initiative de la création d'un pôle de santé intercommunal, tout en ajoutant qu'elle ne peut porter le foncier. Le projet pourrait être évoqué dans le cadre du SIVOM. Avec ce modèle économique, les médecins sont salariés directement par la commune, sans dépassement d'honoraires.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au jeudi 22 novembre à 20h15.

La séance est levée à 20h30.